

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

**Présents:** MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (arrivée à 20h30).

**Absents excusés:** MM. PICAUD Nathalie (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), LORIC Franck (Pouvoir à Mme LE NET Karine), CANTE Ghislain (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE TOHIC Morgane (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), DENIS David (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-pierre), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal).

**Le Conseil Municipal a désigné Mme LORIC Emilie, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.**

**Date de convocation : 9 juillet 2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 17**

**Votants : 25**

**Assainissement collectif – Rapport annuel du délégataire**

(Délibération 2021\_07\_16\_02)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

M. Gérard STAEL, adjoint au Maire rappelle que la délégation du service d'assainissement collectif est assurée par la société SAUR sous forme de contrat d'affermage pour une durée de 5 ans. Il rappelle que la délégation de ce service public a été renouvelée avec la SAUR à compter du 1er janvier 2019 conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 7 décembre 2018.

Il propose que le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2020 établi par la société SAUR.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

- **Approuve le rapport annuel 2020 du délégataire du service d'assainissement collectif, la société SAUR ;**
- **Autorise M. le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le 23/07/2021



ID : 056-215601402-20210716-D2021\_07\_16\_02-DE